

PROCÈS-VERBAL d'une réunion du conseil d'administration de la Corporation « LA CITÉ DE LA CULTURE ET DU SPORT DE LAVAL », tenue le 19 décembre 2012 à 13 :04 heures à laquelle sont présents :

MM. Marcel Alexander, Gaétan Vandal, Michel Demers et Me Gaétan Turbide, étant tous administrateurs de la Corporation et formant quorum des membres du conseil d'administration.

Est absent :

- **M. Jean Roy**

Participent également à la réunion :

- **M. Pierre Benoit, représentant d'Infrastructure Québec**
- **Me Pierre L. Lambert**
- **M. Jean-Stéphane Bédard, directeur du Bureau des grands projets de Laval**
- **Me Marie-Claude Mondor, représentante et conseiller juridique de la Corporation**

CA-2012-12-19/001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que complété.

(Réf : 1.2)

CA-2012-12-19/002

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
RÉUNION DU 4 DÉCEMBRE 2012**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 4 décembre 2012 tel que rédigé.

(Réf : 1.3)

CA-2012-12-19/003

APPROBATION DU DOSSIER D'AFFAIRES

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la Cité de la culture et du sport de Laval, après avoir été informée sur le dossier d'affaires, autorise Infrastructure Québec à produire ce dossier d'affaires sous pli confidentiel au secrétariat du Conseil du trésor pour revue diligente, puis au conseil d'administration d'Infrastructure Québec pour recommandation d'approbation par le Conseil des ministres du Québec.

(Réf : 3.1)

CA-2012-12-19/004

NOMINATION – COMITÉ AVISEUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer monsieur Gaétan Vandal à titre de représentant de la Cité de la culture et du sport de Laval au comité aviseur et de suivi, formé conformément au

protocole d'entente intervenu entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Cité de la culture et du sport de Laval.

(Réf : 3.2)

CA-2012-12-19/005

NOMINATION – COMITÉ AVISEUR

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

De nommer monsieur Michel Demers à titre de remplaçant de monsieur Gaétan Vandal au comité aviseur et de suivi formé conformément au protocole d'entente intervenue entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Cité de la culture et du sport de Laval, dans l'éventualité où monsieur Gaétan Vandal est dans l'impossibilité de siéger sur le comité.

(Réf : 3.2)

CA-2012-12-19/006

LOI D'ACCÈS — DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS — PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Secrétaire-
trésorier

Que la Cité de la culture et du sport de Laval se soumette à l'application de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* pour tous les documents qu'elle détient dans l'exercice de ses fonctions.

(Réf : 3.3)

CA-2012-12-19/007

LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

Que la réunion soit levée à 13 :58 heures.

(Réf : 5.0)

(signé) M. GAÉTAN VANDAL

M. Gaétan Vandal, secrétaire-trésorier

COPIE CONFORME
CA 19 DÉCEMBRE 2012

Secrétaire-
trésorier